

BULLETIN OFFICIEL

DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TIR À L'ARC

No. 3

VARSOVIE

25 Mai 1935

BUREAU.

<i>Président:</i>	M. le dr. Bronislaw Pierzchala, Pologne, Varsovie, 3 rue Myśliwiecka.
<i>Vice-Présidents:</i>	M. le Gén. C. E. Macquoid, Angleterre, Upwey, Pangbourne, Berks. M. O Magniette, Belgique, Bruxelles, Bld. Léopold II, 193. M. Paul Canet, France, Paris, 29, Bld. Malheshherbes. M. Béda Pilotti, Tchécoslovaquie, Praha, Bubeneč 245
<i>Secrétaire Général:</i>	M. le Lt. Juljan Leśniewski, Pologne, Varsovie, 3, rue Myśliwiecka.
<i>Membres:</i>	Vacat — Egypte, Union Egyptienne des Sociétés Sportives, Alexandrie, 10, rue Md. Pacha el Falaki. M. L. C. Smith, Etats-Unis, Boston, Mass, 616, Old South Building. M. A. van Tuijl, Hollande, Eindhoven, 44, rue Boschdijk. M. Kalman von Kenderessy, Hongrie, Budapest I, Gyóri ut. 4. III Etage 4. M. Angelo Ronzoni, Italie, Milano, Via Dante 7. M. le Cpt. Sixten von Hofsten, Suède, Stockholm, Karlavägen 99.

FÉDÉRATIONS ADHÉRENTES.

<i>Angleterre</i>	Union des Archers Anglais, Secrétaire Hon. M. le Gén. C. E. Macquoid, Upwey, Pangbourne, Berks.
<i>Belgique</i>	Fédération Nationale de Tir à l'Arc au Berceau, Président M. O. Magniette, Bruxelles, Bld. Léopold II, 193.
<i>Egypte</i>	Union Egyptienne des Sociétés Sportives, Alexandrie, 10, rue Md. Pacha el Falaki.
<i>Etats-Unis</i>	National Archery Association of the U. S. A., Secrétaire M. L. C. Smith, Boston, Mass. 616, Old South Building.
<i>France</i>	Fédération Française de Tir à l'Arc. Président M. Paul Canet. Paris, 29, Bld. Malheshherbes.
<i>Grèce</i>	Fédération Hellénique de Tir et de Chasse. Athènes, rue d'Hermes 50 bis.
<i>Hollande</i>	Union Néerlandaise de Tir à l'Arc, Président M. A. van Tuijl, Eindhoven, 44, rue Boschdijk.
<i>Hongrie</i>	Union des Archers de Hongrie, M. Kalman von Kenderessy, Budapest I., Gyóri ut. 4. III. Etage 4.
<i>Pologne</i>	Union des Archers de Pologne, Président Dr. Pierzchala, Varsovie, rue Myśliwiecka 3.
<i>Suède</i>	Union des Archers de Suède, Président M. le cpt. Sixten von Hofsten Stockholm, Fredrikhofsgatan 8.
<i>Tchécoslovaquie</i>	Union des Archers de Tchécoslovaquie, Président M. Béda Pilotti, Praha, Bubeneč 245.

BULLETIN OFFICIEL

DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TIR À L'ARC

No. 3

VARSOVIE

25 Mai 1935



Mr. Ludwig Nobel
Président du Club de tir à l'arc de Bastad.



Monsieur le Capitaine Sixten von Hofsten,
Président de l'Union des Archers de Suède.

Le IV-e Concours International pour le championnat du monde a eu lieu du 3 à 5 Août 1934 à Bastad (Suède) centre des sports en été. Nous reproduisons ci-dessous les portraits des hôtes et organisateurs des championnats: Mr. Ludwig Nobel, Président du club de tir à l'arc de Bastad et Mr. le Capitaine Sixten von Hofsten, Président de l'Union des Archers de Suède.

Fédération Internationale de Tir à l'Arc.

Procès-verbal du IVe Congrès International de Tir à l'Arc Bastad (Suède) 6 Août 1934.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Mr. Pierzchala, Président de la F. I. T. A.

Six nations sont représentées:

Belgique,
France,
Grande-Bretagne,
Pologne,
Suède,
Tchécoslovaquie.

En ouvrant la séance du IVe Congrès International Mr. Pierzchala prononce le discours suivant:

„En inaugurant le IVe Congrès International de la F. I. T. A. je vous salue, Mesdames et Messieurs, et vous remercie de votre venue, de ce que vous n'avez pas épargné les peines du voyage pour prendre part aux concours et aux délibérations sur le développement de la fédération et du sport chevaleresque.

Nos peines ont été récompensées pleinement par l'hospitalité de nos hôtes et organisateurs du concours et le séjours dans une des plus belles localités du pays que nous avons admiré au cours de la semaine écoulée.

Avant d'entamer l'examen des questions se trouvant à l'ordre du jour, je veux consacrer quelques mots et rendre hommage à la mémoire d'un ami qui, hélas! ne se trouve plus parmi nous. Lord Revelstoke que la mort impitoyable a emporté le 26 Janvier dernier, le senior et le protecteur éminent du tir à l'arc d'Angleterre, l'un des plus charmants collègues et camarades des archers, n'est plus. Ce n'est pas à moi que revient le devoir de relever les mérites de ce grand citoyen de l'Empire Britannique. Je dois néanmoins souligner que Lord Revelstoke a largement contribué au développement de la F. I. T. A. en organisant l'archerie anglaise en un seul Conseil Général et en introduisant dans les rangs de la fédération les archers très anciens, et très expérimentés en Europe. Nous avons tous conservé dans une mémoire reconnaissante le concours magnifique de la fédération à Londres, l'année dernière, et la cordialité de la réception que nous devons en grande mesure à feu Lord Revelstoke.

Nous n'oublierons jamais ce cher collègue et ami. Je rends hommage ému à sa mémoire“.

1. Approbation du procès-verbal du III. Congrès International de Londres en 1933. Ce procès-verbal a paru in-extenso dans le Nr. 2 du Bulletin Officiel de la F. I. T. A. le 15 Mars 1934. Aucune observation n'est apportée. Monsieur Heilborn faisant cependant remarquer que son observation sur la cible à 30 m. n'avait pas été mentionnée (la cible de 1.22 même à 30 m) dans ce procès-verbal, le Général Macquoid explique que le protocole de Varsovie étant toujours en vigueur, rien n'avait besoin d'être porté. Le procès-verbal du IIIe Congrès de Londres est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président sur l'activité de la F. I. T. A. pendant l'exercice de 1933/34. „L'année écoulée a débuté en premier lieu par un superbe concours international organisé par les archers anglais. Sept nations ont pris part à ce concours et notamment: La Belgique, Les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Pologne, la Suède et la Tchécoslovaquie. Ce match a embrassé le plus grand nombre de concurrents ayant participé jusqu'ici aux concours de tir à l'arc. C'est pour la première fois que les archers d'Amérique se présentent et le représentant des Etats-

Unis, M. Mackenzie, fait preuve d'extrême adresse aux tirs à longues distances — 70 et 90 mètres.

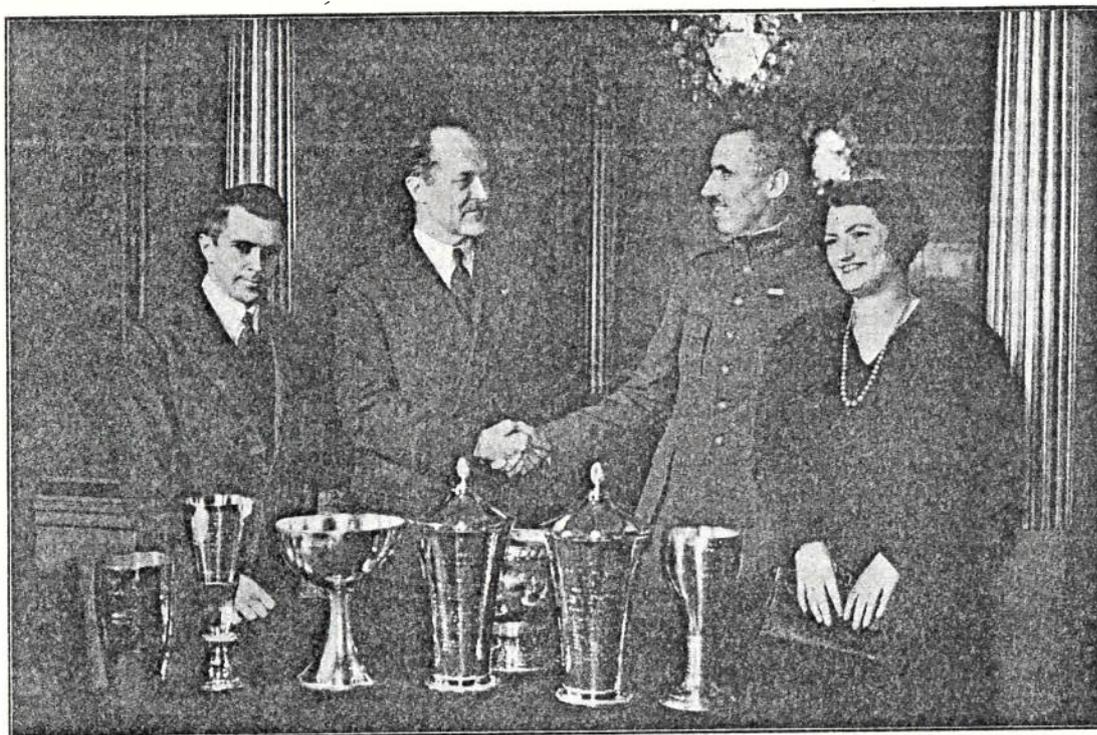
Si le IIIe concours s'est passé sans provoquer le moindre malentendu, on ne peut en dire autant du IIIe Congrès qui n'a pas apporté une unanimité tellement désirable. Les résolutions concernant le nombre des flèches prévu pour chacune des distances ont provoqué d'abord l'abstention au vote des délégués de la Grande-Bretagne et ensuite les archers de ce pays ont fait une opposition catégorique qui a eu pour conséquence l'absence des archers anglais au IVe concours à Bastad. La résolution du Conseil Général qui nous a été communiquée est conçue comme suit: „Le Général Council for International Archery est d'avis qu'un concours basé sur un nombre uniforme de flèches à tirer à trois ou quatre distances bien espacées les unes des autres est fondamentalement en contradiction avec les principes qui regissent l'exercice du tir à l'arc en Angleterre depuis de nombreuses années. Dans ces conditions le dit Conseil ne serait pas disposé à accepter à l'avenir d'organiser un concours international de tir à l'arc réglé par ce système. Par contre il serait heureux de discuter le retour du système adopté à Ranelagh en 1933 c'est à dire: concours de durée de deux jours comportant deux manches aux distances de 90, 70, 50 et 30 m. pour Messieurs et deux manches à 70, 50, et 30 m. pour Dames à condition que le nombre des flèches pour chacune des distances soit reparti dans une proportion permettant qu'un bon archer puisse raisonnablement espérer un résultat sensiblement égal à chacune des distances et qu'en dehors de championnat pour chacune des distances respectives de 90, 70, 50 et 30 mètres il soit crée des championnats du monde pour les meilleurs résultats aux distances combinées“.

Le Président de la F. I. T. A. a tenté de combler cette différence d'opinions au moyen d'une intervention personnelle auprès des archers anglais, français, belges et suédois. Cette tentative a pour le moment échoué. Par contre les conversations qui ont eu lieu avec les représentants des fédérations précitées permettent d'espérer que lors du IV-e Congrès une entente pourra être établie parmi les membres de la F. I. T. A. Aussi le bureau de la F. I. T. A. a-t-il élaboré un projet de règlement des concours internationaux qui sera soumis à la discussion du présent Congrès. Le nouveau règlement a également pour but d'empêcher à l'avenir les malentendus qui pourraient résulter d'une interprétation différente des dispositions en vigueur jusqu'ici, contenues dans diverses résolutions et règlements des congrès précédents, ce qui c'est produit lors de l'établissement par les organisateurs du programme du IVe concours international à Bastad.

Le bureau de la F. I. T. A. a également élaboré un nouveau projet des statuts et c'est en vue d'éliminer les imperfections contenues dans les statuts adoptés il y a trois ans.

En automne de l'année dernière les bureaux de la F. I. T. A. ont distribué le compte-rendu du IIIe Congrès International.

Les résultats du IIIe concours ont été communiqués directement aux comités intéressés de ce concours; il y a lieu de souligner que, bien que lentement, l'intérêt porté à la fédération et au sport de tir à l'arc se reprend de plus en plus.



Mrs. Heilborn, Gen. Thord-Grey, Cap. S. v. Hofsten, Mme Waldenström.

En automne dernier les bureaux de la F. I. T. A. ont été avisés par Mr. Heilborn que MM. Nobel invitaient la fédération à Bastad tant pour le concours que pour le Congrès.

Au cours de l'exercice écoulé 12 pays appartiennent à la F. I. T. A. et notamment: Angleterre, Belgique, Egypte, Etats-Unis, France, Grèce, Hollande, Hongrie, Italie, Pologne, Suède et Tchécoslovaquie. L'Allemagne et l'Autriche manifestent également de l'intérêt.

Nous avons reçu d'Autriche une lettre émanant de M. Johann Korbuly qui nous fait savoir que certains milieux de Vienne exercent le sport de tir à l'arc et tendent à former une fédération d'archers pour seconder les efforts de la F. I. T. A. à reprendre ce sport.

M. J. Wilh. Adams de Düsseldorf (Allemagne) nous informe de ce qu'en Allemagne on s'est jusqu'ici fort peu occupé du sport de tir à l'arc proprement dit. Il existe environ 30 sociétés sportives (d'archers) à Aachen (Aix-la-Chapelle) à la frontière belge, qui toutefois exercent le tir à l'arbalète. M. Adams déduit de ses observations qu'il existe en Allemagne quelques clubs à peine s'occupant de sport de tir à l'arc qu'ils exercent comme sport supplémentaire et comme gymnastique. Ce sont surtout les dames qui s'intéressent à l'arc en raison de son élégance.

La fédération grecque (Fédération Héliénique de tir et de Chasse) à Athènes nous fait savoir par lettre du 10. XI. 33 que le sport de tir à l'arc n'est pas encore introduit en Grèce, mais je ne doute pas qu'avec l'appui de la F. I. T. A. et leur initiative aidant ce sport sera adopté et se développera en Grèce. Le versement de la cotisation est conditionné en Grèce par l'obtention d'un permis des autorités héliéniques à transférer les devises.

Les milieux d'archers suisses et notamment le „Noble Exercice de l'Arc“ à Genève nous communique que la

question de l'adhésion de cette société à la F. I. T. A. a fait l'objet d'une discussion fort intéressante qui a amené à la résolution suivante: „1^o Aux termes même des statuts de la F. I. T. A. (cf. procès-verbal du 11^e Congrès International de Tir à l'arc à Varsovie le 15 Août 1932, page 5 en haut: „M. Robyn demande de la part de l'Union de Belgique que chacune des nations soit représentée à la F. I. T. A. par une seule fédération. Cette notion a été adoptée à l'unanimité“) — nous n'avons pas qualité pour adhérer à la F. I. T. A.

2^o Nous ne pouvons pas prendre l'initiative de la formation d'une fédération suisse. En cas où elle serait créée, nous étudierons la question de notre adhésion à cette fédération nationale qui, elle, serait qualifiée pour être rattachée à la F. I. T. A.

3^o Etant donné notre caractère local, nos ressources limitées et les occupations professionnelles de nos membres, nous ne pouvons d'ailleurs jouer aucun rôle international comme tireurs“.

Comme il résulte de cette lettre il y a lieu de se renseigner sur les autres clubs suisses et prendre l'initiative de créer dans ce domaine un contact avec les autres clubs de Suisse également.

L'action entreprise auprès du „Comité International des Jeux Olympiques“ et tendant à introduire le tir à l'arc au programme des Jeux Olympiques de 1936 n'a malheureusement pas été couronnée de succès. Nous avons été avisés par lettre du 20 mai dernier que „le Comité International Olympique, réuni à Athènes n'a pas pu accueillir favorablement la demande que lui avait adressé la Fédération Internationale de Tir à l'Arc d'admettre le tir à l'arc au programme des Jeux Olympiques“.

En mars dernier les bureaux de la F. I. T. A. ont fait paraître le Nr. 2 du „Bulletin Officiel de la Fédération Nationale de Tir à l'Arc“. Ce numéro contient:

1) une notice consacrée à la mémoire de Lord Revelstoke, 2) le règlement du IIIe concours international et le procès-verbal du IIIe congrès international, 3) le règlement du challenge. Nous avons introduit deux nouvelles sections: 1. communiqués officiels où nous publions les communiqués officiels qui nous sont transmis par les fédérations, et 2. partie non-officielle servant de tribune libre aux archers. Ici j'adresse aux fédérations la demande d'envoyer des articles concernant le tir à l'arc à l'effet d'informer le monde des archers des coutumes et de la vie sportive des divers pays. Nous avons agavé ce Bulletin de photographies prises lors des concours internationaux. Le Bulletin a paru grâce à une subvention accordée par l'Union Polonaise des Tireurs (Polski Związek Strzelecki).

Le bureau de la F. I. T. A. sollicite la propagation de cet organe, afin de permettre une publication plus fréquente et la couverture des frais d'édition.

Nous avons reçu tout récemment une lettre de „l'Union de Tir à l'Arc de Tchécoslovaquie“ datée du 21 juillet 1934 par laquelle cette Union nous fait savoir qu'elle a disqualifié ses anciens membres MM. Jean et Charles Horn et les a proclamés professionnels à partir du 20 juin 1934. En portant ce qui précède à la connaissance du Congrès je dois ajouter qu'en vertu de l'art. 4 des statuts cette disqualification oblige aussi les fédérations des autres pays à l'appliquer également.

3. Rapport Financier. Une modification est apportée dans la composition de la commission des contrôleurs aux comptes: en remplacement de Miss Search (Angl.) et de Mr. Jean Horn (Tchéco) MM. le capitaine Hogg (Angl.) et le Dr. Popp (Tchéco) sont nommés commissaires contrôleurs aux comptes. Monsieur Paul Demare commissaire contrôleur aux comptes déclare que la commission, après avoir pris connaissance du journal et vérification faite des pièces comptables a reconnu les comptes exacts et a signé son approbation en date de 6 Août 1934.

Lecture est donnée par Mr. Paul Demare du rapport financier ci-après:

Dépenses	
Frais de port et fournitures de bureau	193 zl. 36
Rémunération pour les travaux au secrétariat	300 „ —
L'impression du Bulletin Officiel de la F. I. T. A.	862 „ 55
Dépenses diverses	98 „ 50
Solde d'exercice 1932/33	220 „ 04
Total	1674 zl. 45
Récettes	
Cotisation des membres de la F. I. T. A. pour l'exercice 1932/33	250 zl. 87
Cotisation des membres de la F. I. T. A. pour l'exercice 1933/34	350 „ 25
Subvention de l'Union des Tireurs de Pologne.	1000 „ —
Abonnement du Bulletin Officiel de la F. I. T. A.	28 „ 32
Annonce dans le Bulletin	40 „ —
Total	1674 zl. 45

Prévision sur l'exercice 1934/35.

L'encaissement des cotisations	935 zl.
Dépenses	935 zl.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Projet de nouveaux statuts de la F. I. T. A. Sur proposition de Mr. Magniette Mr. Paul Demare est nommé Secrétaire Général Adjoint de la F. I. T. A. à l'unanimité des membres présents.

Le Président met en discussion le texte des nouveaux statuts de la F. I. T. A. élaboré au cours de plusieurs réunions préliminaires au Congrès. Après une longue discussion tous les articles sont adoptés. Ce projet constitue l'annexe Nr. 1 du procès-verbal.

5. Les Président met en discussion le projet du nouveau règlement de tir du championnat du monde, discute au cours de plusieurs réunions préliminaires au Congrès. Ce règlement constitue l'annexe Nr. 2 du procès-verbal. Il a été adopté à l'unanimité.

6. Cotisation fédérale. La cotisation fédérale reste fixée à deux cent cinquante francs (français) par an et par nation.

7. Jeux Olympiques. Lecture est faite d'une lettre de Mr. le Comte de Baillet-Latour, président du Comité International Olympique; Mr. le Comte Von Rosen du Comité Olympique Suédois accepte de se charger de présenter les objections de la F. I. T. A. en réponse à la lettre de Mr. Baillet-Latour. L'Assemblée décide que la F. I. T. A. adhère au bureau des Fédérations Nationales. Un comité d'action pour notre inscription aux Jeux Olympiques est formé. Il est composé de 5 membres à savoir:

- Pologne — Mr. le, dr. Pierzchala,
- Suède — le Comte Clarence von Rosen, rempl. cap. Sixten von Hofsten,
- Angleterre — le Général C. E. Macquoid, rempl. cop. Hogg,
- Belgique — Mr. Magniette, rempl. Mr. Robyn
- France — Mr. Quentin, rempl. Mr. Demare.

8. Les Vies Championnats du Monde. Lecture est faite de la lettre des Archers de Tchécoslovaquie déclarant assurer l'organisation des championnats du monde à Prague en 1936.

Monsieur Magniette annonce que les dates des Vies championnats du monde qui auront lieu à Bruxelles sont fixées du mardi 27 Août au samedi 31 Août inclus.

9. Questions diverses. Monsieur le Général Macquoid donne lecture d'un télégramme du Général Thords Gray de l'Association Nationale des Archers Américains s'excusant de ne pouvoir assister aux épreuves de Bastad et présentant ses voeux de cordialité.

Sur proposition de Mr. Magniette il est décidé ce qui suit:

- a) chaque délégation d'une fédération affiliée doit présenter une procuration écrite au bureau de la F. I. T. A.
- b) chaque fédération enverra ses statuts au bureau de la F. I. T. A.

Le Président Dr. Br. Pierzchala félicite chaleureusement les organisateurs suédois de la magnifique réussite des épreuves du championnat. Il remercie la fédération suédoise et les généreux donateurs au nom des archères et des archers ayant participé aux compétitions, pour l'aimable accueil qu'on leur a réservé et Mr. Demare pour ses travaux au secrétariat du Congrès.

Après quelques mots prononcés par Mr. Demare la séance est levée à 14 heures 30.

Le Secrétaire du Congrès Le Président du Congrès
 (—) Paul Demare (—) Dr. Br. Pierzchala.
 Fait à Bastad le 6 Août 1934.

Statuts de la Fédération Internationale de Tir à l'Arc (F. I. T. A.)

Art. 1.

La F. I. T. A. est composée des fédérations Nationales amateurs de tir à l'arc.

Chaque nation ne peut être représentée que par une fédération.

Est amateur celui qui pratique le tir à l'arc pour son plaisir sans retirer de cette pratique un profit quelconque, en conséquence est professionnel celui qui recevra une rémunération soit pour enseigner le tir à l'arc soit pour faire des exhibitions.

Art. 2 — But.

La F. I. T. A. a pour but:

- a) de favoriser le développement du tir à l'arc,
- b) d'organiser les championnats du monde et la participation aux Jeux Olympiques,
- c) de s'assurer des prix des championnats du monde et de leur repartition,
- d) de faire observer les règlements des championnats du monde.
- e) d'homologuer les championnats du monde et les records mondiaux de tir à l'arc.

Art. 3 — Conseil d'Administration.

La F. I. T. A. est gérée par un Conseil d'Administration composé de douze membres nommés par le Congrès (art. 4) sur la proposition des fédérations affiliées. Le Conseil ne pourra réunir que trois membres de la même nation.

Le Conseil comprend: un président, 4 vice-présidents, un secrétaire général assumant les fonctions du trésorier, un secrétaire général adjoint et 5 membres. Le président et le secrétaire général doivent être de la même nationalité.

Le Conseil d'Administration est élu pour trois ans et doit se réunir une fois par an, de préférence lors des championnats du monde.

Art. 4 — Congrès.

Chaque fédération nationale est représentée au Congrès par trois délégués au maximum et a droit à une seule voix.

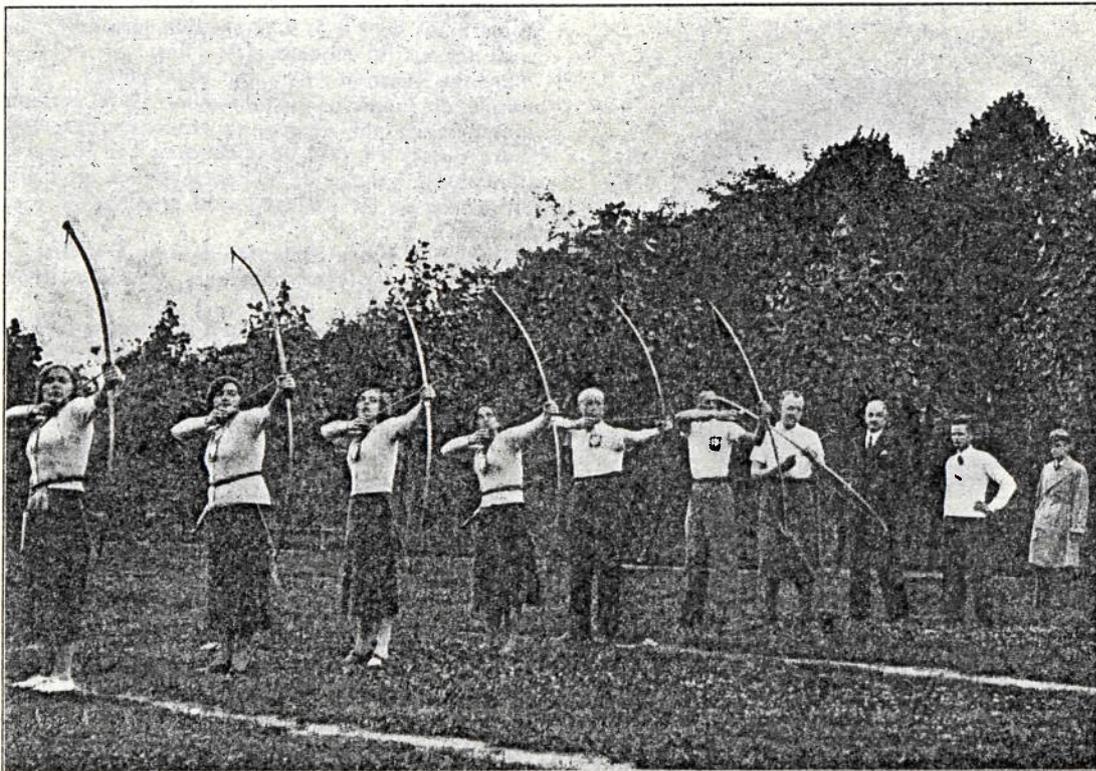
Le Congrès a seul le droit de modifier les statuts et le règlement. Le Congrès doit se réunir chaque année lors des championnats du monde. En cas de nécessité il peut être convoqué plus souvent. Le Conseil d'Administration rend compte de son mandat au Congrès.

Les décisions sont prises à la majorité des voix (moitié plus une), le président ayant voix prépondérante en cas de parité.

Le vote par correspondance est admis en dehors du Congrès.

Art. 5 — Affiliations et cotisations.

Le montant de la cotisation annuelle des fédérations sera déterminé par chaque Congrès. Elle sera payable au secrétariat de la F. I. T. A. à partir du 1 Janvier de



Equipe de Pologne avec son Président Dr. Pierzchala et capitaine Mr. Pakula.

chaque année et jusqu'au 31 Mars. Si un membre de la F. I. T. A. n'effectue pas le versement de la cotisation il ne pourra être suspendu dans ses droits que par le Congrès.

Art. 6 — Championnats du monde.

La F. I. T. A. a seule droit d'organiser ou d'autoriser l'organisation des championnats du monde.

Art. 7 — Disqualifications.

Toutes les disqualifications, suspensions et exclusions décrétées par une fédération nationale devront pour

être reconnues des autres pays avoir été admises par le Conseil de la F. I. T. A.

Art. 8 — Bulletin Officiel.

L'organe officiel de la F. I. T. A. est le „Bulletin Officiel de la Fédération Nationale de Tir à l'Arc“.

Les communiqués officiels ainsi que les bulletins devront être en même temps envoyés aux bureaux et aux présidents de toutes les fédérations.

Art. 9 — Siège.

Le siège de la F. I. T. A. est fixé au domicile de son président.

Annexe No. 2.

Règlement de tir des Championnats du Monde de Tir à l'Arc.

Art. 1 — Arcs et flèches.

1. Pour les arcs et les flèches il n'y a aucune prescription spéciale.

2. Les instruments dioptriques et les appareils de mire sont interdits. Sont également interdits les jalonnements sur le champ de tir et devant les cibles par marques ou objets. Il peut être admis comme point de repère un simple trait sur l'arc, la corde, la flèche et la main. Les ligatures pour être admises doivent être reconnues indispensables.

La Commission technique jugera en dernier ressort de la stricte application de cet article; les contrevenants pourront être disqualifiés.

Art. 2 — Distances, cibles, series.

Les championnats du monde se tireront de la manière suivante:

A. Catégorie Messieurs.

Deux épreuves (sections) au choix: 1^o longues distances, 2^o courtes distances; chaque nation peut parti-

ciper aux deux épreuves (sections) comme il lui convient dans le cadre du règlement.

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1) épreuve: longues distances (2 jours) | |
| 90 mètres | — 144 flèches en 2 séries de 72 |
| 70 " | " — 96 " " 2 " " 48 |
| 50 " | " — 48 " " 2 " " 24 |
| 2) épreuve: courtes distances (2 jours) | |
| 50 mètres | — 60 flèches en 2 séries de 30 |
| 35 " | " — 60 " " 2 " " 30 |
| 25 " | " — 60 " " 2 " " 30 |

Pour les tirs aux longues distances, 90, 70, 50 m. on emploiera la cible anglaise de 122 cm de diamètre, divisée en 5 zones numérotées 1, 3, 5, 7, 9. Les couleurs des zones en commençant du centre sont: or, rouge, bleu, noir et blanc. Dans les courtes distances sur 50 mètres il sera employé la cible de 122 cm de diamètre divisée en 10 zones, numérotées de 1 à 10, mêmes couleurs que la cible anglaise. Pour les tirs à 35 et 25 m on emploiera la cible de 45 cm de diamètre, avec centre noir de 5 cm avec un petit blanc au milieu de 1 cm de diamètre comptant 6 points et 5 zones de 4 cm numérotées de 1 à 5. L'impression sera noir sur blanc.

Ci-dessous les modèles des cibles.

En une épreuve finale qui déterminera: 1) le classement du championnat individuel, 2) le classement du championnat par équipe, se rencontreront: les 6 archers classés en tête dans chacune des épreuves (sections) s'il y a moins de 30 compétiteurs, les 8 premiers-s'il y en a de 30 à 50 et les 10 premiers-s'il y en a 51 ou plus.

Une équipe sera composée de 3 ou 4 tireurs; dans le dernier cas les trois meilleurs résultats seront pris en considération.

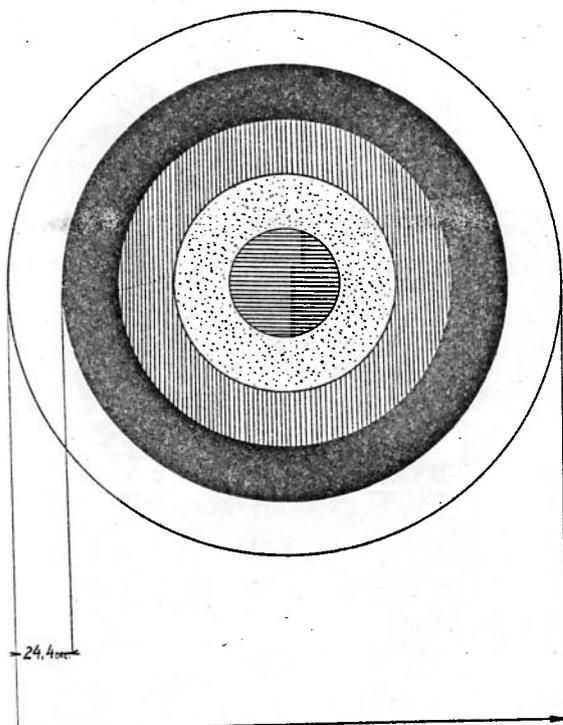
L'épreuve finale sera tirée à la distance de 50 mètres sur cible anglaise de 122 cm de diamètre divisée en 10 zones (Chaque couleurs embrassant 2 zones), numérotées de 1 à 10 et en 60 flèches.

B. Catégorie Dames.

Deux épreuves (sections) au choix comme pour les Messieurs: 1^o longues distances, 2^o courtes distances.

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1) épreuve: longues distances (2 jours): | |
| 70 mètres | — 144 flèches en 2 séries de 72 |
| 50 " | " — 96 " " 2 " " 48 |
| 50 " | " — 48 " " 2 " " 24 |
| 2) épreuve: courtes distances: (2 jours): | |
| 50 mètres | — 60 flèches en 2 séries de 30 |
| 35 " | " — 60 " " 2 " " 30 |
| 25 " | " — 60 " " 2 " " 30 |

Epreuve finale: Même règlement que dans la catégorie Messieurs.



122 cm.
Cible de 5 zones.

4. Chaque fédération affiliée à la F. I. T. A. a le droit de présenter une équipe de dames et une équipe de messieurs, composée de trois ou quatre tireurs à chaque section du championnat.

5. Le nombre des participants aux épreuves individuelles est limité à 20 hommes ou femmes par pays.

6. La liste nominative des tireurs prenant part au concours par équipes doit être présentée par les capitaines de celles-ci la veille du concours.

Art. 5 — Commission Technique.

Pour chaque championnat du monde sera constituée une commission technique composée de trois membres, l'un pris au sein du Comité organisateur, les deux autres parmi les membres du bureau de la F. I. T. A., présents au championnat. Elle nommera elle-même son président.

Elle aura pour attributions:

- 1) de s'assurer de ce que le présent règlement, ainsi que tous ceux qui régissent la F. I. T. A. ont été bien observés, respectés et appliqués par les organisateurs,
- 2) de trancher tout litige pouvant survenir au cours du championnat,
- 3) de procéder à l'examen du pointage.

Elle devra fournir un rapport au Conseil d'Administration sur ses travaux, pour homologuer les résultats.

Art. 6 — Détails.

Les détails de l'organisation du championnat du monde sont laissés aux soins de la fédération organisatrice, à condition de rester dans le cadre du règlement de la F. I. T. A.

Cible de 10 zones

Art. 3 — Règles spéciales de tir.

1. Les tirs sur toutes les distances se composent de séries de trois flèches.

Pour être valable une flèche doit être plantée dans la cible; la flèche traversant la cible, ou rebondissant de celle-ci, comptera pour zéro.

2. Une flèche touchant deux zones comptera pour le plus haut point. En cas de contestation l'archer aura droit d'appel à l'arbitre, dont la décision sera définitive.

3. Si plus de trois flèches appartenant à un archer sont trouvées plantées dans la cible, celui-ci perdra la valeur du ou des meilleurs coups pour les flèches supplémentaires qu'il aura tirées. Si 3 flèches se trouvent dans la cible et une sur le sol, l'archer obtiendra seulement la valeur des points marqués par 2 moins bonnes flèches en cible.

4. Ne sera pas considérée comme tirée une flèche qui, après avoir quitté l'arc, tombera sur le sol à une distance permettant à l'archer de l'atteindre avec l'arc, tout en gardant un pied sur le pas de tir.

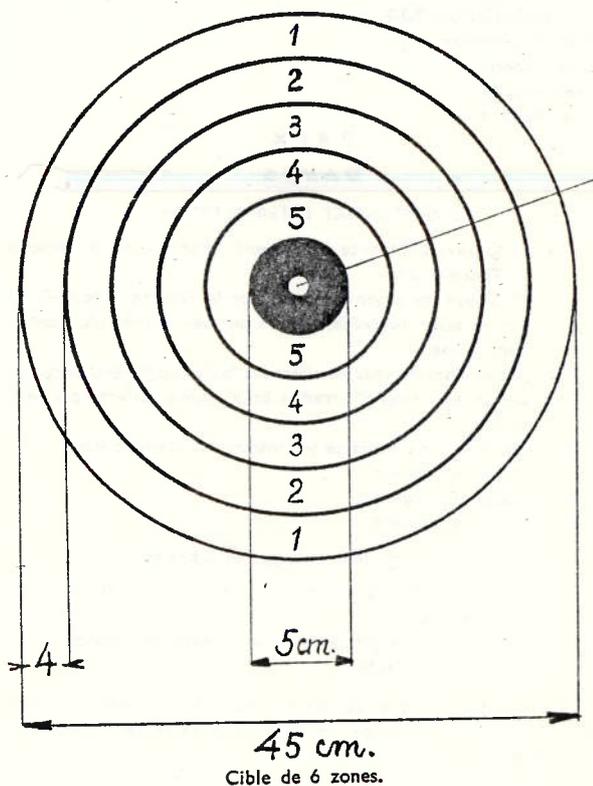
Un temps raisonnable sera accordé à l'archer pour tirer les trois flèches. Si un archer prenait un temps excessif pour tirer, l'arbitre sera appelé à statuer sur son cas.

Art. 4 — Participation et classement.

1. Seules les fédérations affiliées à la F. I. T. A. ont le droit de prendre part au championnat du monde.

2. Chaque fédération affiliée à la F. I. T. A. doit faire connaître au Comité d'organisation le nombre des participants au championnat au plus tard 20 jours à l'avance et leurs noms 10 jours à l'avance.

3. La participation d'un archer isolé, présenté par une fédération nationale d'un pays étranger, peut être refusée par le Comité organisateur sans que celui-ci doive motiver sa décision.



Liste des résultats gagnés lors du IV-e Concours

Au IV-e Concours International de Tir à l'Arc pour le championnat du monde qui a eu lieu en 1934 à Bastad (Suède) ont pris part les représentants de suivantes nations:

LES ARCHERS

ANGLETERRE

Mme Sandford L
Mme Search P
M. Foster M

BELGIQUE

M. Van Innis G
M. Kessels O
M. Liekens J
M. de Rons G

FINLANDE

M. Schybergson E
admis par exception *)

FRANCE

M. Demare P
M. Quentin G

POLOGNE

Mme Kurkowska-Spychajowa J
Mme Moczulska A
Mme Trajdosowna M
Mme Trajdosowna S
M. Krajewski J
M. Lewinski S
M. Lotocki Z
M. Sawicki M

TCHÉCOSLOVAQUIE

M. Gassdorfer L
M. Lenecek J
M. Musilek J
M. Popp A

SUÈDE

Mlle Aue M
Mlle Bergstedt N
Mme Catani I
Mme Fahlman H
Mme Heineman T
Mme Lindström H
Mlle Stiernswärd M
Mme Thunberg J
Mlle Waldenström E
Mme Wrangle E
M. Adamson A
M. Fahlman T
M. Hansson E
M. Heilborn E
M. Heineman E
M. Hultgren H
M. Hylander L
M. Josefson S
M. Kjellson H
M. Lundin K
M. Lybeck B
M. Ramel M
M. Stamsö K
M. Stiernswärd C
M. Wrangle G

PRIX DAMES

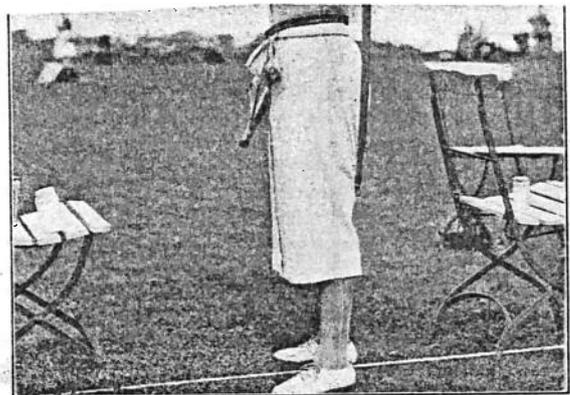
CHAMPIONNAT INTERNATIONAL

- Prix 1) Coupe ambulante en argent offerte par le Général Thord-Gray.
2) Coupe en argent offerte par le Général Thord-Gray.
- Prix Arc en acier inoxydable offert par See fabriks ab, Sandviken, Suède.
- Prix Arc en acier inoxydable offert par le Consul général Bergsten.
- Prix Coupe en cristal d'Orrefors bruk, Suède, offerte par M. L. Nobel.
- Prix Suite de flèches offerte par Messrs Rounsevelle-Rohm, USA.
- Prix Coupe en argent.
- Prix Coupe en argent.
- Prix Coupe en argent.

TIR PAR ÉQUIPES 70+50+30 MÈTRES

- Prix 1) Coupe ambulante en argent offerte par Messrs Lillywhite Ltd.
2) Coupe en argent à chaque membre de l'équipe offerte par M. L. Nobel

*) à restriction que, du moment où seront créées les Unions de tir à l'arc en Finlande, la Fédération de ce pays déclarerait son adhésion à la F. I. T. A.



Mme Kurkowska-Spychajowa, championne du monde.

PRIX MESSIEURS

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL

- Prix 1) Coupe ambulante en argent offerte par le Général Thord-Gray.
2) Coupe en argent offerte par le Général Thord-Gray.
- Prix Coupe en cristal d'Orrefors bruk, Suède, offerte par M. L. Nobel.
- Prix Tableau motif de Bastad, peint par M. P. Hagen et offert par lui.
- Prix Arc en acier inoxydable offert par See fabriks ab, Sandviken, Suède.
- Prix Arc en acier inoxydable offert par le Consul-général Bergsten.
- Prix Suite de flèches offerte par Messrs Rounsevelle-Rohm, USA.
- Prix Coupe en argent.

TIR PAR ÉQUIPES 90+70+50+30 MÈTRES

- Prix 1) Bocal ambulant en argent offert par Stockholms Bagnskjutningsklubb.
- Coupe en argent à chaque membre de l'équipe offerte par M. L. Nobel.
- Prix Coupe en argent à chaque membre de l'équipe offerte par M. L. Nobel.

TIR PAR ÉQUIPES 70+50+30 MÈTRES

- Prix Statuette ambulante en bronze offerte par M. le Président de la République de Pologne.

LE MEILLEUR RÉSULTAT INDIVIDUEL A 90 M.

- Prix Coupe en argent offerte par Messrs F A Ayres Ltd.

AMERICAN ROUND

- Prix Coupe en argent offerte par le Général Thord-Gray.
- Prix Arc en acier inoxydable offert par See fabriks ab, Sandviken, Suède.
- Prix Suite de flechés offerte par Messrs Rounseville-Rohm, USA.
- Prix Coupe en argent.

LE PLUS GRAND NOMBRE DE TOUCHES AM. R

- Prix Coupe en argent, offerte par le Comte E v Rosen

A L'ARCHER DE LA FINLANDE

Plaque en faillance représentant un archer offerte par M. O Nobel.

RÉSULTATS

DAMES

DOUBLE INTERNATIONAL ROUND

36 + 36 flèches aux distances 70, 50 et 30 mètres les 3 et 4 août 1934

	70m			50m		
	3/8	4/8	S:e	3/8	4/8	S:e
Kurkowska-Spychajowa	66	70	136	201	160	361
Moczulska	77	95	172	214	141	355
Waldenström	51	31	82	142	150	292
Wrangle	38	83	121	116	102	218
Catani	75	113	188	88	121	209
Aue	50	42	92	127	151	278
Trajdosowna M	40	36	76	91	92	183
Fahlman	19	21	40	91	139	230
Bergstedt	27	34	61	95	74	169
Trajdosowna S	31	29	60	80	76	156
Heineman	6	57	63	73	71	144
Stiernswärd	34	58	92	78	40	118
Thunberg	6	8	14	73	82	155
Lindström	26	34	60	40	54	94

	30m			S:e			
	3/8	4/8	S:e	3/8	4/8	Total	
189	181	370	456	411	867	1. prix	
161	165	326	452	401	853	2. "	
156	174	330	349	355	704	3. "	
150	154	304	304	339	643	4. "	
96	132	228	259	366	625	5. "	
97	147	244	274	340	614	6. "	
162	124	286	293	252	545	7. "	
130	109	239	240	269	509	8. "	
112	92	204	234	200	434		
77	93	170	188	198	386		
83	94	177	162	222	384		
51	110	161	163	208	371		
55	90	145	134	180	314		
37	93	130	103	181	284		

Båstad les 3 et 4 août 1934
S. v. Hofsten T. Fahlman

MESSIEURS

DOUBLE INTERNATIONAL ROUND

36+36 flèches aux distances 90, 70, 50 et 30 mètres
les 3 et 4 août 1934.

	90m			70m		
	3/8	4/8	S:e	3/8	4/8	S:e
Kjellson	49	78	127	122	131	253
Heilborn	56	58	114	122	112	234
Kessels	77	77	154	88	136	224
de Rons	21	46	67	73	59	132
Quentin	10	41	51	90	98	188
Hultgren	42	75	117	89	144	233
Krajewski	34	49	83	70	66	136
Popp	45	93	138	119	80	199
Sawicki	51	83	134	113	85	198
Gassdorfer	28	50	78	99	67	166
Musilek	20	46	66	93	71	164
Lenecek	62	64	126	106	39	145
Fahlman	47	55	102	75	77	152
Van Innis	22	47	69	95	113	208
Liekens	23	19	42	60	71	131
Hansson	26	48	74	87	76	163
Demare	66	22	88	97	97	194
Hylander	47	32	79	55	76	131
Lewiński	32	17	49	52	42	94
Stamsö	39	62	101	78	89	167
Lotocki	32	54	86	46	63	109
Heineman	67	80	147	72	41	113
Stiernswärd	35	30	65	81	112	193
Ramel	12	18	30	15	49	64
Schybergson	7	15	22	24	34	58
Adamson	18	29	47	32	55	87
Wrangle	24	15	39	18	38	56

	50m			30m			S:e			
	3/8	4/8	S:e	3/8	4/8	S:e	3/8	4/8	Total	
204	209	413	204	228	432	579	646	1225	1. prix	
163	209	372	215	243	458	556	622	1178	2. "	
162	158	320	230	242	472	557	613	1170	3. "	
211	211	422	268	281	549	573	597	1170	4. "	
241	201	442	209	227	436	550	567	1117	5. "	
180	193	373	188	210	389	499	613	1112	6. "	
208	211	419	209	229	438	521	555	1076	7. "	
166	199	365	172	199	371	502	571	1073	8. "	
185	160	345	206	183	389	555	511	1066	9. "	
219	170	389	230	199	429	576	486	1062	10. "	
180	185	365	218	205	423	511	507	1018		
162	168	330	189	192	381	519	463	982		
195	148	343	158	203	361	475	483	958		
129	134	263	212	195	407	458	489	947		
152	141	293	221	220	441	456	451	907		
177	154	331	189	143	332	479	421	900		
149	134	283	142	177	319	454	430	884		
165	143	308	159	160	319	426	411	837		
157	146	303	188	203	391	429	408	837		
130	103	233	163	172	335	410	426	836		
128	130	258	170	171	341	376	418	794		
187	105	292	135	104	239	461	330	791		
141	123	264	139	102	241	396	367	763		
77	80	157	121	149	207	225	296	521		
151	81	232	98	98	196	280	228	508		
61	68	129	70	139	209	181	291	472		
63	52	115	100	74	174	205	179	384		

Båstad les 3 et 4 août 1934
S. v. Hofsten T. Fahlman



Les archers anglais.

DAMES

TIR PAR EQUIPES

36+36 flèches aux distances 70, 50 et 30 mètres

<u>Pologne</u>	70m	50m	30m	70-30m	
Kurkowska-Spychajowa	136	361	370	867	
Moczulska	172	355	326	853	
Trajdosowna M	76	183	286	545	
Trajdosowna S					
S:e	384	899	982	2265	1. prix

<u>Suède</u>					
Waldenström	82	292	330	704	
Wrange	121	218	304	643	
Catani	188	209	228	625	
Stiernswärd					
S:e	391	719	862	1972	

MESSIEURS

TIR PAR EQUIPES

36+36 flèches aux distances 90, 70, 50, et 30 mètres

<u>Suède</u>	90m	70m	50m	30m	70-30m	90-30m	
Kjellson	127	253	413	432	1098	1225	
Heilborn	114	234	372	458	1064	1178	
Fahlman	102	152	343	361	856	958	
Stamsö							
S:e	343	639	1128	1251	3018	3361	1. prix

<u>Belgique</u>							
Kessels	154	224	320	472	1016	1170	
de Rons	67	132	422	549	1103	1170	
Van Innis	69	208	263	407	878	947	
Liekens							
S:e	290	564	1005	1428	2997	3287	2. prix

<u>Tchécoslovaquie</u>							
Popp	138	199	365	371	935	1073	
Gassldorfer	78	166	389	429	984	1062	
Musilek	66	164	365	423	952	1018	
Lenecek							
S:e	282	529	1119	1223	2871	3153	

<u>Pologne</u>							
Krajewski	83	136	419	438	993	1076	
Sawicki	134	198	345	389	932	1066	
Lewiński	49	94	303	391	788	837	
Lotocki							
S:e	266	428	1067	1218	2713	2979	

<u>Suède</u>							
Hultgren	117	233	373	389	995	1112	
Hansson	74	163	331	332	826	900	
Hylander	79	131	308	319	758	837	
Stiernswärd							
S:e	270	527	1012	1040	2579	2849	

Bastad le 4 août 1934
S. v. Hofsten T. Fahlman



Les archères suédoises, au milieu Mme Catani.

DAMES
COLUMBIA ROUND

	50y	40y	30y	S:e	
Kurkowska-Spychajowa	97	152	184	433	1. prix
Catani	110	150	147	407	2. "
Sandford	99	132	172	403	3. "
Waldenström	70	136	166	372	4. "
Wränge	71	128	152	351	5. "
Moczulska	95	112	132	339	6. "
Search	84	129	122	335	7. "
Aue	71	116	144	331	8. " 63 touches
Fahlman	53	128	150	331	61 "
Trajesowna M.	89	74	133	296	
Stiernswärd	70	98	98	266	
Heineman	26	100	116	242	
Bergstedt	74	48	104	226	
Lindström	49	73	102	224	
Trajesowna S.	44	73	100	217	
Thunberg	51	52	104	207	

MESSEURS
AMERICAN ROUND

	60y	50y	40y	S:e	
Heilborn	159	179	212	550	1. prix 88 touches
de Rons	148	192	204	544	2. " 88 "
Gassdorfer	170	170	200	540	3. " 86 "
Hultgren	145	173	204	522	4. " 88 "
Krajewski	134	208	172	514	5. " 86 "
Popp	151	144	207	502	6. "
Kjellson	104	190	198	492	7. "
Musilek	127	155	183	465	8. "
Lotocki	120	159	192	455	
Lenecek	121	151	176	448	
Demare	99	140	184	423	
Fahlman	124	136	162	422	
Liekens	104	114	193	411	
Hansson	90	143	172	405	
Kessels	77	130	196	403	
Heineman	86	157	148	391	
Van Innis	94	114	170	378	
Lewiński	69	132	174	375	
Quentin	91	164	107	362	



Mrs. Quentin, van Innis, Dr. Pierzchala.

Ramel	54	117	138	309
Josefson	54	98	155	307
Stamsö	40	105	158	303
Stiernswärd	39	64	153	256
Foster	77	76	97	250
Lundin	61	77	88	226
Wränge	63	74	87	224
Adamson	82	84	50	216
Lübeck	35	77	89	201

Bastad le 5 août 1934

S. v. Hofsten T. Fahlman

Communiqués Officiels du Bureau de la F. I. T. A.

1. Le bureau de la F. I. T. A. a homologué en 1934 les championnats du monde et les records suivants:

a) Championnats du monde en 1934

INDIVIDUELLEMENT:

Dames:

A la distance de 70 mètres — Mme I. Catani, Suède	188 points
A la distance de 50 mètres — Mme J. Kurkowska-Spychajowa, Pologne	361 "
A la distance de 30 mètres — Mme J. Kurkowska-Spychajowa, Pologne	370 "
A la distance de 70+50+30 mètres — Mme J. Kurkowska-Spychajowa, Pologne	867 "

Messieurs:

A la distance de 90 mètres — M. O. Kessels, Belgique	154 points
A la distance de 70 mètres — M. H. Kjellson, Suède	253 "
A la distance de 50 mètres — M. C. Quentin, France	442 "
A la distance de 30 mètres — M. G. de Rons, Belgique	549 "
A la distance de 90+70+50+30 mètres — M. H. Kjellson, Suède	1225 "

PAR EQUIPES:

Dames:

A la distance de 70 mètres — L'équipe de Suède	391 points
A la distance de 50 mètres — L'équipe de Pologne	899 "
A la distance de 30 mètres — L'équipe de Pologne	982 "
A la distance de 70+50+30 mètres — L'équipe de Pologne	2265 "

Messieurs:

A la distance de 90 mètres — L'équipe de Suède	343 points
A la distance de 70 mètres — L'équipe de Suède	639 "
A la distance de 50 mètres — L'équipe de Suède	1128 "
A la distance de 30 mètres — L'équipe de Belgique	1428 "
A la distance de 70+50+30 mètres — L'équipe de Suède	3018 "
A la distance de 90+70+50+30 mètres — L'équipe de Suède	3361 "

b) Record du monde en 1934

INDIVIDUELLEMENT:

Dames:

A la distance de 70 mètres — Mme I. Catani, Suède	188 points
A la distance de 50 mètres — Mme J. Kurkowska-Spychajowa, Pologne	361 "



Mme Ina Catani, championne de Suède.

A la distance de 30 mètres — Mme J. Kurkowska-Spychajowa, Pologne	370 points
A la distance de 70+50+30 mètres — Mme J. Kurkowska-Spychajowa, Pologne	867 ..

Messieurs:

A la distance de 90 mètres—M. O. Kessels, Belgique	154 points
A la distance de 50 mètres—M. G. Quentin, France	442 ..
A la distance de 30 mètres—M. G. de Rons, Belgique	549 ..
A la distance de 90+70+50+30 mètres—M. H. Kjellson, Suède	1225 ..

Le record de 70 mètres du 1933 ne fut pas battu. Il appartient depuis 1933 à Monsieur D. Mackenzie, U. S. A. et fait en 72 flèches (c'est à dire le même nombre qu'en 1934) 274 points.

PAR ÉQUIPES:

Dames:

A la distance de 70 mètres—L'équipe de Suède . .	391 points
A la distance de 50 mètres—L'équipe de Pologne . .	899 ..
A la distance de 30 mètres—L'équipe de Pologne . .	982 ..
A la distance de 70+50+30 mètres—L'équipe de Pologne	2265 ..

Messieurs:

A la distance de 90 mètres—L'équipe de Suède . .	343 points
A la distances de 70 mètres—L'équipe de Suède . .	639 ..
A la distance de 50 mètres—L'équipe de Suède . .	1128 ..
A la distance de 30 mètres—L'équipe de Belgique . .	1428 ..
A la distance de 70+50+30 mètres—L'équipe de Suède	3018 ..
A la distance de 90+70+50+30 mètres—L'équipe de Suède	3361 ..

Records du monde en 1934.

Par équipes.

- à la distance de 90 mtr., appartenant en 1933 à l'équipe d'Angleterre et faisant 328 point en 84 flèches est annulé comme battu en 1934 en 72 flèches par l'équipe de Suède qui a obtenu 343 points.
- à la distance de 70 mtr., appartenant en 1933 à l'équipe d'Angleterre et faisant 570 mtr. en 72 flèches est annulé. On a homologué un nouveau record établi en 1934 en même quantité de flèches par l'équipe de Suède, ayant obtenu 639 points.

2. En conséquence de notre action en vue d'obtenir l'admission du tir à l'arc aux Jeux Olympiques le Président Dr. Pierzchala a assisté à l'Assemblée du Comité Olympique qui s'est tenue fin février à Oslo.

La nouvelle démarche pour l'admission du tir à l'arc aux Jeux Olympiques fut accueillie avec beaucoup de bienveillance, cependant, comme en raison des frais, toutes les nations tendent plutôt à réduire qu'à augmenter le nombre des concurrences, notre participation aux Jeux Olympiques de 1936 est impossible. Pour le moment il faut considérer cette question comme équisée, mais elle devrait être reprise lors du prochain Congrès Olympique qui aura lieu en 1936 à Berlin en 1937 à Varsovie. Le tir à l'arc aurait alors des chances de se voir admis aux programme des Jeux Olympiques de 1940.

Une grande importance pour la propagande de notre sport auraient les concours démonstratifs de tir à l'arc organisés avant ou après les Jeux Olympiques à Berlin en 1936. Le Président de la F. I. T. A. a discuté cette question avec dr. Lewald, Président du Comité Organisateur des Jeux Olympiques à Berlin qui a marqué son consentement.

La dite question sera aussi discutée et décidée au prochain Congrès de tir à l'arc à Bruxelles.

3. A la demande de la Fédération Nationale Suédoise au sujet de l'art. 4 ch. 3 du Règlement de tir des Championnats du Monde le bureau de la F. I. T. A. a donné à cette prescription une interprétation comme suit:

L'art. 4 ch. 3 du Règlement dit: „La participation d'un archer isolé, présenté par une fédération nationale d'un pays étranger, peut être refusée par le comité organisateur sans que celui-ci doive motiver sa décision“. Donc si un archer: a) n'appartient à aucune fédération nationale de tir à l'arc ou b) s'il appartient à une fédération non-affiliée à la F. I. T. A. — il doit présenter sa participation aux championnats du monde par l'intermédiaire d'une fédération qui est affiliée à la F. I. T. A. Cette fédération transmettra sa demande au comité organisateur qui aura le droit d'admettre la participation du-dit archer ou de la refuser.

4. A la demande de la fédération nationale belge la date des Ves championnats du monde à Bruxelles fut changée dans le procès-verbal du 21—27 Août au 27—31 Août 1935.

5. L'Union Italienne des Archers nous a annoncé son retrait de la F. I. T. A. le tir à l'arc étant très peu pratiqué en Italie.

6. Comme annexe au Bulletin nous publions les statuts de la F. I. T. A. et le règlement des championnats du monde en langue anglaise. Nous sommes redevables de cette traduction à Mr. le Général Macquid, Secrétaire Général de l'Union des Archers Anglais et nous espérons qu'elle contribuera à la connaissance des principes du sport de tir à l'arc dans les pays où la langue française est moins en usage et surtout parmi nos collègues de U. S. A.

PARTIE NON-OFFICIELLE.

Note de la Rédaction:
Nous publions ci-dessous un article sur le tir à l'arc en Angleterre qui nous fut envoyé par le champion d'Angleterre Monsieur John Davey.

Le Tir à l'Arc en Angleterre.

M'étant arrêté devant la vitrine d'un armurier, j'y trouvai exposés en vente et très bon marché toutes sortes de petits fusils munis de cartouches, de force à tuer les bêtes et les oiseaux.

Entre les mains d'un habile archer l'arc et la flèche seraient bien plus efficaces que beaucoup de ces petites armes à feu, mais ils ont des défauts. Les bonnes flèches sont très chères, se cassent et se perdent facilement, il faut les chercher après les avoir lancées et cette recherche, souvent pénible, gâte tout le plaisir de la chasse.

C'est pourquoi dans de nombreux pays et surtout en Angleterre, l'arc est presque exclusivement destiné au tir à la cible.

Il a fallu presque 200 ans avant que l'arme à feu ait remplacé l'arc dans l'armée anglaise. Ce fait est surprenant si on se rend compte du rôle que l'arc joue en Angleterre d'aujourd'hui. Chaque enfant admire Robyn Hood et tâche avec plus ou moins de succès de se fabriquer un arc et des flèches, mais une fois grands, combien d'entre eux s'exercent-ils à ce sport? Cela étonne dans un pays dont l'existence était autrefois basée uniquement sur l'adresse de ses archers. Néanmoins il faut avouer que dans beaucoup de parties de l'Angleterre le tir à l'arc est considéré comme un jeu d'enfants.

Quoiqu'il en soit, il y a encore dans notre pays un grand nombre de personnes qui n'attendent que l'occasion de reprendre ce sport et il serait aisé de créer un club d'archers dans presque chaque commune.

La „Grand National Archery Society (Société Nationale de Tir à l'Arc) existe depuis 1841 et organise chaque année des championnats du Royaume Uni. Cette Société compte actuellement 133 membres, dont chacun paye une cotisation annuelle s'élevant à 1 guinée.

En outre il y a 33 clubs affiliés à la G. N. A. S. et payant leur cotisation à cette Société.

Les concours durent 2 jours. Les dames tirent le „National Round“ et les messieurs le „York Round“. Le „National Round“ est composé de 48 flèches à une distance de 60 yards et de 24 flèches à une distance de 50 yards, et le „York Round“ est composé de 42 flèches à une distance de 100 yards, 48 flèches à 80 yards et 24 flèches à 50 yards.

On est accoutumé en Angleterre à tirer à 2 cibles qui sont placées à une distance plus grande que prévu. À la distance prescrite est marquée la place de l'archer, un peu en avant de la cible, qui ne sert pas pour le moment. Après avoir tiré la série de trois flèches l'archer ramasse ses flèches, se retourne et tire de nouveau trois flèches dans le sens opposé. Ce système rend le tir très intéressant et difficile, car les conditions de tir aux deux cibles sont rarement les mêmes à cause des changements de vent et de lumière. Pour un observateur non-initié le tir à l'arc semble ne pas exiger une orientation rapide, cependant pour le tir à deux cibles il faut une intelligence très vive permettant de prévoir les conditions de vent et de lumières qui varient quelquefois d'heure en heure.

Il est juste de supposer que le tir à l'arc à une seule cible est plus facile, mais le tir à deux cibles est bien

plus émouvant et il est regrettable que les autres pays aient adopté pour le „English York“ et le „National Round“ le principe de tirer toutes les flèches à une cible, malgré que les conditions de tir ne soient jamais les mêmes dans deux pays, ce qui rend difficile la comparaison des résultats.

En plus des championnats de la G. N. A. S. il y a encore 5 concours publics (Publics Meetings) où les participants tirent suivant les règles de la G. N. A. S. Parmi ces concours quatre sont considérés comme matches de différentes parties de la Grande Bretagne: celui du Nord, du Sud, de l'Ouest et du Centre.

Plus tard durant la saison a lieu le championnat des dames, nommé „Herreford Round Meeting“, car on y tire le double Herreford Round. Il est composé de 42 flèches à une distance de 80 yards, 48 flèches à 60 yards et 24 flèches à 50 yards.

A peu près à la même époque a aussi lieu la rencontre Scorton Arrow à Yorkshire ou Lancashire à laquelle ne prennent part que les messieurs.

La „Woodmen of Arden“ et la „Royal Company of Archers“ sont des sociétés très anciennes qui possèdent leurs propres règlements et leurs coutumes. Elles ont leurs sièges à Warwickshire et Edimbourg et elles organisent des concours périodiques sur leurs terrains.

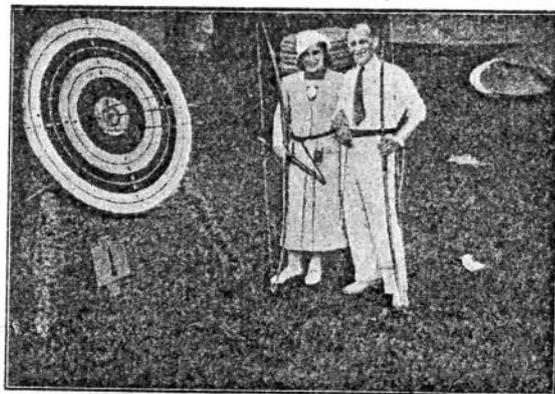
De nouveaux clubs de tir à l'arc furent créés dernièrement dans différentes parties du pays et, sans aucun doute, l'exercice de l'arc est maintenant bien plus répandu qu'il ne l'était il y a dix ans.

Il m'est incompréhensible qu'une si petite quantité de gens s'intéresse activement au tir à l'arc. A en juger par l'enthousiasme de ceux qui le pratiquent il y aurait lieu de croire qu'il saurait soutenir la concurrence de tout autre sport.

Dans tous les cas il y a quelques centaines d'années chaque Anglais était forcé de tirer de l'arc. Peut être cette loi a-t-elle provoqué une réaction dans les générations suivantes.

Mais notre génération verra peut-être plus d'archers prenant part aux concours de la Grand National Archery Society que ne pourrait en contenir aucun terrain.

John Davey.



Mme Kurkowska-Spychajowa et Mr. Kjelson.

Statutes

La Fédération Internationale de Tir à l'Arc (F. I. T. A.)

ARTICLE I.

The F. I. T. A. is composed of National Federations of Archery (Amateurs). Each Nation may be represented by one Federation (or National Council) only. An amateur is one who shoots for his own personal pleasure and who derives no pecuniary profit whatever therefrom. It follows that a professional is one who receives remuneration for teaching Archery or for giving exhibitions of Archery.

ARTICLE II — Object.

The F. I. T. A. has for object:

- (a) To foster the development of Archery.
- (b) To organise Tournaments to shoot for „The Championship of the World“ and to take steps to include Archery as an Olympic event.
- (c) To guarantee prizes for „The Championship of the World“ and their distribution.
- (d) To insure that the „Rules of Shooting“ are carried out.
- (e) To verify and register „Champions of the World“ and other World records.

ARTICLE III — Administrative Council.

The F. I. T. A. is administered by a Council composed of twelve members of Congress nominated by the Council (Article IV) and proposed by affiliated Federations. Not more than three members of any one Nation may be nominated to the Council.

The Council is composed of a President, four Vice-Presidents, one Secretary-General, who also acts Treasurer, one Assistant Secretary-General and five members. The President and the Secretary-General must be of the same nationality. The Council is elected for three years and meets once a year preferably during the Annual Championship Tournament.

ARTICLE IV — Congress.

Each National Federation is limited to three delegates at the Congress meeting and has the right to one vote only. The Council alone has the right to modify the „Statutes“ and the „Shooting Rules“. Congress meets once a year at the Annual Championship Tournament, but in case of necessity may meet more often. The Council submits an account of its work to Congress. Decisions are taken by a majority of votes (a majority is half the number plus one or more). In case of an equal number of votes, the President has the right of a casting vote. A vote by letter is admitted.

ARTICLE V — Affiliations and Subscriptions.

The amount of the annual subscription is determined by Congress. It is payable to the Secretary-General between the 1st January and 31st March of each year. Failing payment of its annual subscription, a Federation may be suspended of its rights by Congress.

ARTICLE VI — Championship of the World.

The F. I. T. A. has the sole right of organising or delegating authority to organise Championships of the World.

ARTICLE VII — Disqualifications.

All disqualifications, suspensions and exclusions decreed by a National Federation must be recognised by other Nations affiliated to the F. I. T. A.

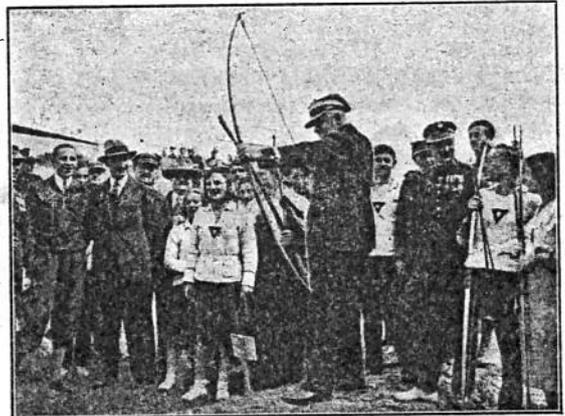
ARTICLE VIII — „Bulletin Officiel“.

The official organ of the F. I. T. A. is the „Bulletin Officiel de la Fédération Internationale de Tir à l'Arc“.

Official communications and other news must be forwarded at the same time both to the offices and to the Presidents of all Federations.

ARTICLE IX — Headquarters.

The Headquarters of the F. I. T. A. will be located in the Country of the President F. I. T. A. holding office.



Monsieur le Général Rouppert, remplaçant du feu Maréchal Piłsudski au Conseil Scientifique de Culture Physique, délégué de la Pologne au Comité Olympique, est un des meilleurs archers polonais.

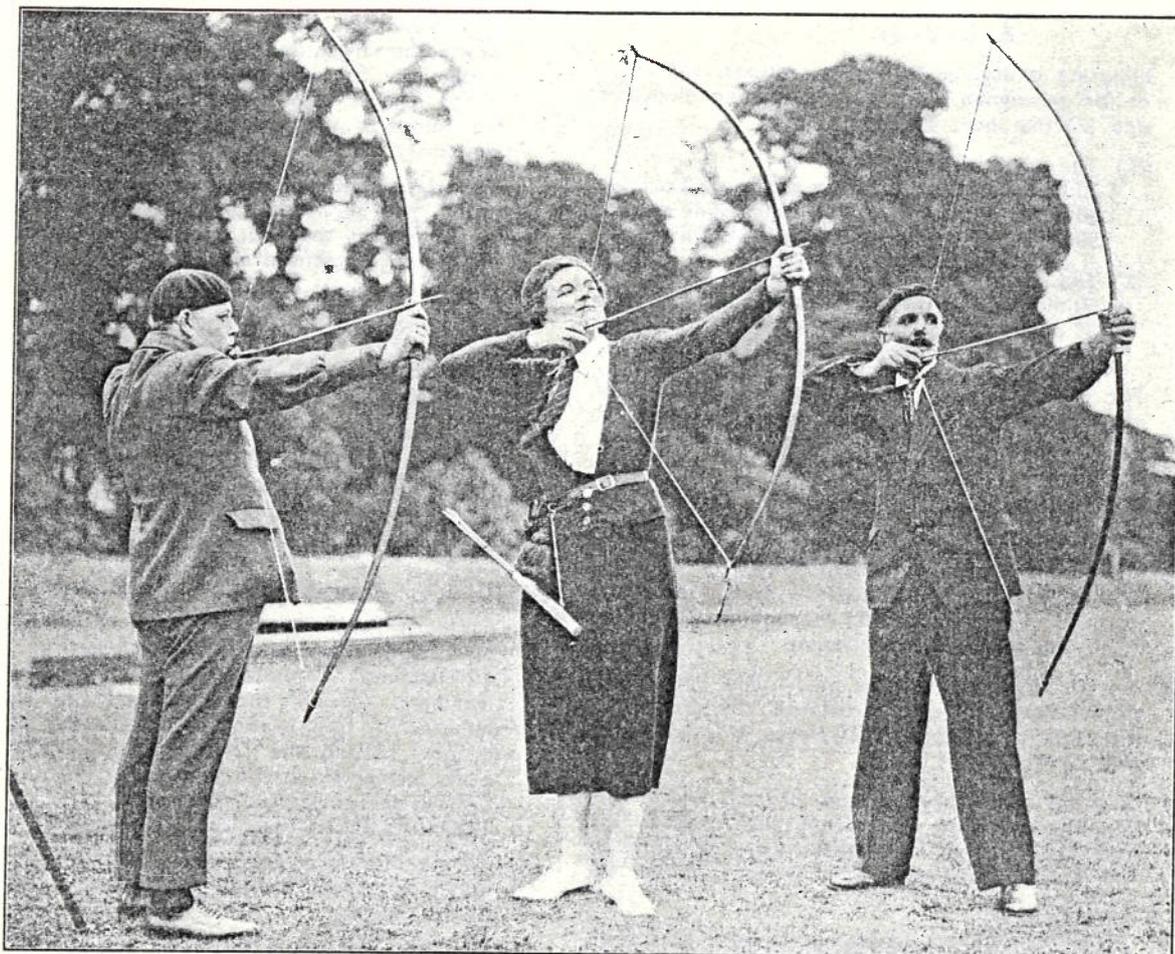
Shooting rules.

ARTICLE I — Bows and Arrows.

1. Archers may use any kind of bow and arrow.
2. Dioptric and other mechanical aids to aiming and sighting are forbidden. Alignments along the shooting ground and marks or objects placed on the ground in front of the targets to assist in sighting and aiming are not permissible. Simple

marks on the bow, string, arrow or hand are, however, permissible. Only necessary bindings on the bow will be permitted.

In case of any dispute on this rule arising, the decision of the Technical Committee is final, and if not adhered to, an Archer can be disqualified from shooting.



Mr. G. De Rons, champion du monde en 1932, Miss Ph. Search et Mr. G. Quentin.

ARTICLE II — Distances, Targets, Arrows and Scoring.

Shooting for the "Championship of the World" will be shot as follows:

A. Gentlemen.

Shooting is divided into two sections namely (1) the long distances and (2) the short distances. Each Nation may at choice shoot in one or the other or in both sections.

- (1) The long distances. Two days.
90 metr. 144 arrows in two series of 72 arrows
70 metr. 96 arrows in two series of 48 arrows
50 metr. 48 arrows in two series of 24 arrows
- (2) The short distances. Two days.
50 metr. 60 arrows in two series of 30 arrows
35 metr. 60 arrows in two series of 30 arrows
25 metr. 60 arrows in two series of 30 arrows

For the long distances 90—70—50 metres, the standard English Target, diameter 122 cm. will be employed and scoring 1. 3. 5. 7. 9. The colours commencing with the centre will be gold, red, blue, black, white. For the short distances at 50 metres, the target will be one with a dia-

meter of 122 cm. divided into 10 zones numbered 1 to 10 for scoring points, the same colours as the English target, each band being divided into two parts. For the distances of 35 and 25 metres, the target will be one with a diameter of 45 cm., with a little white point diameter 1 cm. in the centre. The centre of this target will be a small black circle diameter 5 cm. counting 6 points and 5 zones, each zone with a breadth of 4 cm. scoring 1 to 5 points.

The point will be black on the white ground. We reproduce beneath the models of the targets. There will be a final match, to determine the title of „Championship of the World“ for individuals and teams. For this match, should there be less than 30 Archers competing in the Tournament, the first 6 Archers at the long and short distances will compete. If between 30 and 50, competitors, the first 8 Archers, and if over 50, the first 10 at the long and the short distances will compete.

For this final shoot the distance will be 50 metres. The target will be the English target diameter 122 cm. but divided into 10 zones and the scoring 1 to 10. A team consists of 3 or 4 Archers. If of 4 Archers the score of the first 3 only will count.

B. Ladies.

Shooting is divided into two sections, the same as for gentlemen, namely (1) the long distances and (2) the short distances.

- (1) The long distances —
70 metr. 144 arrows in two series of 72 arrows
60 metr. 96 arrows in two series of 48 arrows
50 metr. 48 arrows in two series of 24 arrows
- (2) The short distances —
50 metr. 60 arrows in two series of 30 arrows
35 metr. 60 arrows in two series of 30 arrows
25 metr. 60 arrows in two series of 30 arrows

For the final shoot for the "Championship of the World", the same rules as for gentlemen apply.

ARTICLE III — Shooting Rules.

1. At all distances, arrows will be shot in series of three and the points registered.
In order to count, an arrow must stick in the target. An arrow passing through or rebounding from the target will not count.
2. An arrow which touches two zones counts the higher score. In case of dispute, the archer has the right to appeal to the referee, whose decision will be final.
3. If more than three arrows of any Archer are found sticking in the target such Archer will lose the value of the highest score or scores of the number of arrows over three found on the target.
4. An arrow shall not be deemed to have been shot, if, after leaving the bow, it falls at such a distance from the Archer, that he can touch the arrow with a bow, while one foot is touching the shooting mark.
5. A reasonable amount of time is allowed each Archer to shoot three arrows. If an Archer takes up an excessive amount of time to shoot, such Archer will come under the referee's orders.

ARTICLE IV.

1. Only Archery federations affiliated to the F. I. T. A. have the right to take part in the International Tournament to shoot for the title of "Championship of the World".

2. Each federation affiliated to the F. I. T. A. must inform the Organising Committee of the Nation holding the Tournament twenty days in advance of the number it proposes to enter and submit the names of the competitors ten days in advance.
3. A single Archer nominated by a national federation may be refused by the organising Committee holding the Tournament, without stating the reason for refusal of entry.
4. Each federation affiliated to the F. I. T. A. has the right to enter a team of ladies and a team of gentlemen, each team consisting of 3 or 4 Archers, for the long or short distances or both distances.
5. The number of entries submitted by each federation is limited to twenty of either sex.
6. The names of the Archers forming the teams must be submitted by their captains the evening before shooting takes place.

ARTICLE V. — Technical Committee.

For each Tournament to shoot for the "Championship of the World" there will be appointed a "Technical Committee" consisting of three members. One of these members will be nominated by the organising Committee of the country holding the Tournament, and the two other members must be members of the F. I. T. A. Council present at the meeting.

The duties of this Technical Committee will be to:

1. To see that foregoing rules have been and are duly applied and carried out by the organisers of the meeting.
2. To settle any differences which may arise during the meeting.
3. To examine any aiming marks on bows etc. The Committee will furnish a report to the Administrative Committee and confirm and approve the results of the Tournament. The Technical Committee will furnish a report of the Administrative Committee to confirm the results of the Tournament.

ARTICLE VI.

The details of the organisation for the "Championship of the World" are left to the nation holding the Tournament on condition that the foregoing rules are provided for and carried out.

COMMUNIQUE de la RÉDACTION

Tous les membres de la F. I. T. A. reçoivent gratuitement le Bulletin Officiel de la F. I. T. A.

Les Nr. 1, et 3 du Bulletin sont à recevoir au Secrétariat de la F. I. T. A., contre versement de la somme de 5 frs. par exemplaire.

Prix de réclames: 1 page — 400 frs. fr., 1/2 page — 200 frs. fr., 1/4 de page — 120 frs. fr.

Rédaction: Varsovie, 3, rue Myśliwiecka.

Editeur: F. I. T. A.

Rédacteur: Juljan Lucjan Leśniewski